

RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

« *Pédagogie Initiale et Commune de Formateur* »

« *Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur
en Prévention et Secours Civiques* »

- PICF / PAE FPSC -



Contenu

| | |
|---|----|
| NOTE AUX FORMATEURS | 4 |
| ORGANISATION DE LA FORMATION | 5 |
| QUALIFICATION ET RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE | 9 |
| COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE – PICF | 10 |
| DOMAINES DE COMPÉTENCES..... | 11 |
| Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC..... | 22 |
| Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC..... | 23 |
| ANNEXES..... | 24 |
| Séquences pédagogiques et supports d'évaluation | 24 |
| Critères d'acquisition des compétences | 25 |
| Proposition de fiche individuelle de suivi de maîtrise des procédures et techniques | 26 |
| Proposition de fiche individuelle d'évaluation de mise en situation – PAE FPSC..... | 27 |
| Organisation matérielle | 28 |
| Evaluation de la formation PAE FPSC | 29 |
| Procès-verbal – PICF | 30 |
| Attestation de formation – PICF | 32 |
| Attestation de formation continue – FPSC | 33 |

Les référentiels internes de formation et de certification « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) » et « pédagogie appliquée à l'emploi (PAE) de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) » ont été élaborés par l'équipe pédagogique nationale (EPN) sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

NOTE AUX FORMATEURS

Ces référentiels internes de formation et de certification ont pour objectif d'harmoniser les sessions de formation initiale de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) délivrées auprès des personnels de l'Éducation nationale. Ces formations sont dispensées par les formateurs de formateurs (FF) et responsables pédagogiques (RP), conformément aux textes en vigueur édictés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (Dgscgc) et conformément aux orientations données par la Dgesco, l'autorité d'emploi.

Le but est d'offrir au FF un document simple qui lui permet de concevoir, d'organiser et d'animer les formations ainsi que d'évaluer au mieux les apprenants FPSC suite aux attentes et propositions faites notamment lors des journées de formation continue.

En cohérence avec la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), cette formation initiale est centrée sur l'apprenant en favorisant au maximum les mises en situation d'apprentissage et d'application. La maîtrise des gestes, des procédures et des techniques pédagogiques sollicitant le dire et l'agir des apprenants nécessite de dédier du temps aux essais-erreurs, à la répétition pour aboutir à des pratiques les plus efficaces possibles. L'expertise du FF réintroduira de nombreuses rétro-informations.

À l'issue de la formation, l'apprenant formateur doit être capable de permettre à un groupe d'apprenants en prévention et secours civiques (PSC) d'oser dire, d'oser agir et de réaliser une action citoyenne d'assistance à personne en effectuant les gestes élémentaires de secours.

Chaque équipe pédagogique académique (EPA), en lien avec le chargé académique du dossier secourisme (CADS), doit élaborer un scénario pédagogique à partir de ces référentiels. Le volume horaire de 50 heures minimum correspond au temps d'apprentissage des stagiaires. En fonction des modalités de formation retenues, notamment dans le cadre d'une formation mixte – présentiel et distanciel (synchrone ou asynchrone) – et des activités proposées, le temps formateur/tuteur est à considérer différemment de celui du temps stagiaire et doit être également apprécié au mieux afin que l'accompagnement de l'apprenant dans ses apprentissages soit normalement assuré. La mutualisation des pratiques académiques participe à la cohérence nationale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1. LES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES PICF / PAE FPSC

Le ministère de l'Intérieur et plus précisément la Dgscgc a défini les référentiels de compétences de sécurité civile relatif à :

- l'unité d'enseignement (UE) « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) » dans l'article 1 de l'arrêté du 8 août 2012 : ce référentiel a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes ; il se limite à décrire les compétences liées à l'activité de formateur et à les rédiger en termes de capacités à acquérir ;
- l'UE « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE FPSC) dans l'article 1 de l'arrêté du 4 septembre 2012 : ce référentiel a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

2. LES RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION PICF / PAE FPSC

Comme toute autorité d'emploi disposant d'une habilitation délivrée par le ministre chargé de la sécurité civile pour la formation à une UE de pédagogie appliquée à un emploi (PAE), la Dgesco doit établir :

- un référentiel interne de formation et de certification PICF ;
- un référentiel interne de formation et de certification PAE FPSC.

Un référentiel interne de formation a pour objet de construire progressivement les éléments d'acquisition des compétences en matière de savoir, savoir-être et savoir-faire : l'équipe pédagogique nationale a fait le choix de réunir dans le même document l'ensemble des dits référentiels, les formations relatives aux UE PICF et PAE FPSC étant délivrées concomitamment.

3. DOMAINES DE COMPÉTENCES

La formation de formateurs en prévention et secours civiques, délivrée concomitamment avec l'UE PICF afin de contextualiser les compétences à acquérir, est organisée en cinq domaines de compétences :

- I. Maîtriser les recommandations PSC1 de la Dgscgc ;
- II. Organiser une formation PSC1 ou GQS ;
- III. Appliquer la pédagogie du référentiel interne de formation PSC1 de l'Éducation nationale ;
- IV. Animer un groupe en formation PSC1 ou GQS ;
- V. Évaluer en formation PSC1.

L'enseignement dispensé comporte des apports généraux, théoriques et techniques. La priorité est donnée aux mises en situation. Deux options sont proposées et laissées au choix des équipes académiques :

- option 1 en présentiel et distanciel ;
- option 2 en tout présentiel .

L'option 1 est à privilégier sur l'option 2 ; l'option 2 devrait disparaître au fil des années à venir. Les contenus à traiter ainsi que les durées sont précisées dans les pages suivantes.

4. DURÉE

L'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixe la durée minimale de formation d'un apprenant à 50 heures. Cette durée correspond au temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 (PICF) et du 4 septembre 2012 (PAE FPSC). Ce temps ne comprend pas la mise en place des salles et du matériel, l'émargement des participants, les pauses, le rangement du matériel et des salles, l'évaluation de la formation.

Suivant l'option retenue, la durée de 50 heures minimum est répartie de la manière suivante :

- pour l'option 1, 42 heures minimum de face à face pédagogique en tout présentiel et 15 heures maximum en formation ouverte et à distance ;
- pour l'option 2, 50 heures minimum en tout présentiel.

Afin de permettre aux apprenants de réaliser le travail personnel attendu, la formation doit se dérouler au maximum sur 7 semaines ouvrées consécutives et être découpée au minimum en 2 périodes. Il est également nécessaire que l'EPA précise dans son scénario pédagogique, les modalités ainsi que les durées d'encadrement et d'accompagnement des formateurs/tuteurs.

5. QUALIFICATION DES FORMATEURS

La formation est dispensée par une équipe pédagogique composée de FF titulaires du certificat « formateur en prévention et secours civique (FPSC) » ou « formateur aux premiers secours (FPS) » et du certificat de compétences « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (PAE FF) » ; le responsable pédagogique est également titulaire du certificat de compétences « conception et encadrement d'une action de formation (CEAF) ».

Chaque membre doit être à jour de la formation continue de formateur de formateurs et être inscrit sur la liste des formateurs habilités à délivrer la formation en PSC au titre de l'académie. La composition de l'EPA est arrêtée par le service formation.

6. ENCADREMENT DE LA FORMATION

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre cinq et vingt. Le taux d'encadrement varie selon le nombre d'apprenants et leur profil. En tout état de cause, il ne pourra être inférieur, pour les phases d'enseignement en présentiel, aux minima figurant dans les tableaux ci-dessous :

Option 1 : Pour un groupe d'apprenants composé exclusivement de titulaires de l'attestation de Formateur aux Gestes qui sauvent (FGQS) et qui ont réalisé à *minima* cinq formations de sensibilisation aux GQS, le taux d'encadrement peut être, sur proposition de l'autorité d'emploi, conforme au tableau ci-dessous :

| Nombre d'apprenants | | 5 à 10 | 11 à 20 |
|---------------------|---------------------------------------|--------|---------|
| Équipe pédagogique | Responsable pédagogique (CEAF) | 1 | |
| | Formateur de formateurs | 0 | 1 |
| Total encadrement | | 1 | 2 |

Exemple : pour 11 à 20 apprenants, l'équipe pédagogique se compose de deux FF dont l'un est RP.

Option 2 : Pour tout autre groupe d'apprenants, le taux d'encadrement minimum se trouve dans le tableau ci-dessous :

| Nombre d'apprenants | | 5 à 7 | 8 à 14 | 15 à 20 |
|---------------------|---------------------------------------|-------|--------|---------|
| Équipe pédagogique | Responsable pédagogique (CEAF) | 1 | | |
| | Formateur de formateurs | 0 | 1 | 2 |
| Total encadrement | | 1 | 2 | 3 |

Exemple : pour 8 à 14 apprenants, l'équipe pédagogique se compose de deux FF dont l'un est RP.

7. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Cette UE est accessible à toute personne majeure détenant :

- un certificat de compétences PSC1 délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié et datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation ou ayant bénéficié d'une formation continue ;
- un diplôme de premiers secours équivalent au PSC1, en cours de validité prévue dans les arrêtés Premiers Secours en Équipe (PSE) à jour de formation continue, Sauveteur Secouriste du Travail (SST) à jour de Maintien et Actualisation des Compétences.

8. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

● Domaines de compétences

Pour chaque domaine de compétences sont précisés les objectifs pédagogiques, les contenus, la durée estimée, les méthodes, les moyens, les outils, les supports pédagogiques, les critères ainsi que les modalités d'évaluation.

● Dossier de formation

L'EPA doit élaborer un dossier de formation PICF / PAE FPSC permettant la mise en œuvre des présents RIFC PICF et PAE FPSC. Outre l'organisation administrative, logistique et financière propre à l'académie, ce dossier doit présenter le scénario pédagogique.

● Techniques pédagogiques

La formation à l'UE PAE FPSC est délivrée concomitamment à celle de l'UE PICF. La contextualisation s'effectue dans le cadre des gestes élémentaires de secours. De ce fait, elle s'appuie sur les différentes techniques pédagogiques utilisables par le formateur et notamment celles issues des RIFC PSC1 au sein de l'Éducation nationale.

Cette formation est progressive, essentiellement pratique, durant laquelle le formateur est très largement mis en situation d'animation de tout ou partie d'une séquence pédagogique.

9. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation est précisé dans les pages ci-après.

10. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

La formation FPSC nécessite du matériel spécifique (annexe : Organisation matérielle).

11. ÉVALUATION

L'évaluation est présente à tous les moments de la formation FPSC. Elle est assurée par le FF en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation. Elle est centrée essentiellement sur l'apprenant. L'évaluation de la formation est réalisée à l'issue de la session et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation écrite peut s'appuyer sur un document support proposé par l'autorité d'emploi (service de formation) ou par l'équipe pédagogique académique (annexe : évaluation de la formation PAE FPSC).

Pour progresser, l'apprenant doit pouvoir autoévaluer son niveau de connaissances et de maîtrise des compétences attendues (évaluation diagnostique) et être informé de façon permanente par l'équipe pédagogique du niveau de connaissances et de compétences acquis (évaluation formative). L'évaluation favorise la remise en question et la prise de conscience des erreurs, des difficultés, des progrès et des réussites rencontrées par l'apprenant. Elle facilite ainsi la compréhension et l'acquisition de nouvelles compétences. Les conditions et modalités d'évaluation des UE PICF et PAE FPSC sont précisées dans les référentiels internes de certification présentés dans les pages ci-après.

L'évaluation par les pairs ainsi que l'autoévaluation seront réalisées tout au long de la formation.

L'acquisition des connaissances relatives à l'UE PICF est reconnue par une attestation de formation dont le modèle est conforme à l'annexe de la circulaire n° NOR / INTE 15.20714.C du 31 août 2015 du ministère chargé de la sécurité civile (annexe). Cette attestation est délivrée, par le rectorat organisateur de la formation, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des compétences définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012. Un procès-verbal (PV) est à compléter et à archiver.

L'acquisition des compétences relatives à l'UE PAE FPSC est reportée sur la fiche individuelle d'évaluation sommative des compétences (annexe). Cette fiche est complétée par l'équipe pédagogique puis signée obligatoirement par le RP et par l'apprenant en fin de formation.

L'acquisition des compétences :

- 1 à 9, 12 et 14 sont en partie évaluées à partir de mises en situation ; au cours de celles-ci, le FF renseigne la fiche individuelle d'évaluation lors de l'animation, et de l'évaluation formative avec l'apprenant et le groupe ; le FF propose un ou des axes d'amélioration (si nécessaire) ; le FF procède à un entretien individuel avec l'apprenant afin de finaliser son évaluation ; ils apposent tous les deux leur signature. Celle de l'apprenant atteste qu'il a bien pris connaissance de l'évaluation ;
- 10 et 11 sont évaluées sur le contenu de la présentation du livret Action de formation PSC1 ;
- La maîtrise des techniques et des procédures est évaluée à partir de questionnaires, de carrefours des techniques ainsi qu'au cours des mises en situation et lors d'entretiens.

Évaluation de certification et attribution du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Un examen sur dossier est effectué par un jury constitué (conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié) et réuni par le préfet du département où se déroule la session de formation. Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation.

Composition des dossiers

En amont de la composition des dossiers, le CADS réalise une demande officielle académique, qui doit être adressée à la préfecture au moins un mois avant le début de la formation, accompagnée :

- d'une copie des référentiels internes de certification des UE PICF / PAE FPSC ;
- de la pièce d'identité des candidats présentés.

Le responsable pédagogique recueille et transmet les dossiers complets au CADS qui les met à disposition du jury.

Pour chaque candidat, le dossier jury doit être constitué :

- de la copie du certificat de compétences PSC1 ou PSE ou du certificat SST en cours de validité ;
- de la copie de l'attestation de formation continue de moins de trois ans du PSC1 ou de l'année en cours du PSE ou de moins de deux ans du MAC SST ;
- de la copie de l'attestation de formation relative à l'UE PICF ;
- du processus de certification ainsi que les différentes pièces relatives aux évaluations établies durant sa formation à l'UE PAE FPSC (copies papier ou au format numérique imprimé) :
 - la fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC ;
 - la fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC ;
 - la fiche des critères d'acquisition des compétences.



En cas d'inaptitude d'un candidat, le dossier jury devra être complété par les fiches de suivi indiquant la non acquisitions des compétences (exemple : Proposition Fiche individuelle d'évaluation de mise en situation – PAE FPSC)

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de la certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

Critères de certification

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer de :

- l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 ;
- la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;
- la conformité du processus d'évaluation du candidat aux RIFC établis par l'Éducation nationale.

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

12. ARCHIVAGE

Conformément aux dispositions réglementaires, l'archivage :

- des RIFC PICF / PAE FPSC est assuré par la Dgesco pour une durée de 30 ans ;
- des PV (annexe : Procès-verbal – PICF) relatifs aux UE PICF est assuré par chaque académie pour une durée de 30 ans ;
- des fiches de suivi s'effectue au niveau de chaque académie, en attente de la délivrance auprès de l'apprenant du certificat de compétences PAE FPSC ;
- des documents constitutifs au dossier du candidat relève de la responsabilité des préfectures.

13. FORMATION CONTINUE

Le nombre d'apprenants par session de formation continue est compris entre cinq et vingt. Le taux d'encadrement varie selon le nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne pourra être inférieur, pour les phases d'enseignement en présentiel, aux minima figurant dans le tableau ci-dessous :

| Nombre d'apprenants | | 5 à 10 | 11 à 20 |
|---------------------|---------------------------------------|--------|---------|
| Équipe pédagogique | Responsable pédagogique (CEAF) | 1 | |
| | Formateur de formateurs | 0 | 1 |
| Total encadrement | | 1 | 2 |

Formateurs PSC (ou PS) ayant suivi leur formation continue dans un autre organisme de formation de sécurité civile

Les modalités d'accompagnement, en vue de l'accès à la liste d'aptitude académique, sont laissées à la discrétion des EPA.

Lors de la formation continue des formateurs, le FF s'appuie sur la circulaire de la Dgscgc concernant les modalités de celle-ci.

14. ACCOMPAGNEMENT DES FORMATEURS SST DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les modalités d'accompagnement en vue de l'accès à la liste d'aptitude académique, sont laissées à la discrétion des EPA.

QUALIFICATION ET RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation à l'UE PICF est dispensée concomitamment à l'UE PAE FPSC par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi (recteur de l'académie) qui assure la formation sur proposition de l'EPA. Cette équipe pédagogique est composée de FF dont l'un est désigné RP.

Le RP est également titulaire de la compétence CEAF.

| Responsable Pédagogique | Formateur de Formateurs |
|--|---|
| <p>Titulaire du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (PAE FF) et à jour de sa formation continue de formateur de formateurs à l'Éducation nationale.</p> | <p>Titulaire du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (PAE FF) et à jour de sa formation continue de formateur de formateurs à l'Éducation nationale.</p> |
| <p>Inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs de formateurs autorisés à intervenir au titre de l'Éducation nationale.</p> | <p>Inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs de formateurs autorisés à intervenir au titre de l'Éducation nationale.</p> |
| <p>Titulaire du certificat de compétences de conception et encadrement d'une action de formation (CEAF).</p> | |
| <p>Le responsable pédagogique dispose des capacités de FF à dispenser la formation. Il est de plus capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer une action de formation à visée certificative relative aux UE PICF et PAE FPSC ; - d'encadrer l'équipe pédagogique lors de la réalisation de cette action de formation. | <p>Le formateur de formateurs est capable, à partir des référentiels internes de formation et de certification élaborés par l'EPN, de dispenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement relatif à l'acquisition des compétences de formateur (PICF) ; - des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur en prévention et secours civiques. |

COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE – PICF

Le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'UE PICF a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des compétences nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir du RIFC et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes. Ainsi, il doit acquérir les compétences présentées dans le tableau ci-après conformément à l'arrêté du 8 août 2012.

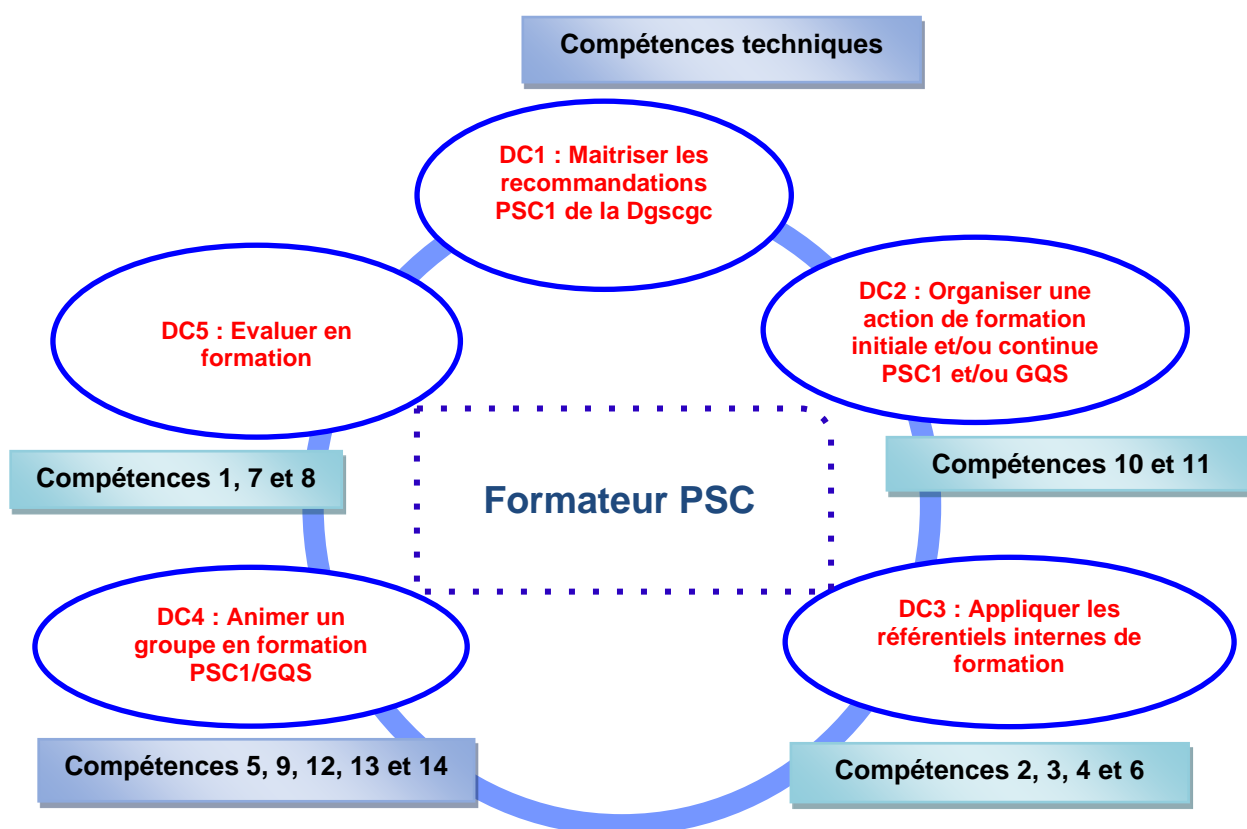
| | | | |
|--|--|--|---|
| Compétence 1 | Compétence 2 | | Compétence 3 |
| Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. | Apporter des connaissances structurées : - en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ; - en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ; - en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels. | | Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. |
| Compétence 4 | Compétence 5 | Compétence 6 | Compétence 7 |
| Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures. | Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. | Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel. | Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification. |
| Compétence 8 | Compétence 9 | Compétence 10 | Compétence 11 |
| S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. | Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages. | Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. | Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. |
| Compétence 12 | Compétence 13 | Compétence 14 | |
| Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte lesdites conditions pour faciliter l'acquisition des savoirs. | Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage. | Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs. | |

DOMAINES DE COMPÉTENCES

Dans le cadre de la filière de formation des acteurs de la sécurité civile, le FPSC joue un rôle prépondérant. Directement au contact des apprenants, il a une parfaite maîtrise des connaissances, des techniques, des procédures et des conduites à tenir (CAT), qu'exige l'activité de citoyen de sécurité civile, décrites dans les recommandations relatives à l'UE PSC1 de la Dgscgc. Chaque formateur doit mettre en œuvre toutes ses qualités pédagogiques et techniques au service des apprenants en s'appuyant sur les RIFC de l'Éducation nationale.

La formation de formateur PSC s'organise en cinq domaines de compétences contextualisant celles de la PICF :

1. maîtriser les recommandations PSC1 ;
2. organiser une action de formation initiale et/ou continue PSC1 et/ou GQS ;
3. appliquer les référentiels internes de formation ;
4. animer un groupe en formation PSC1/GQS ;
5. évaluer en formation.



| DC 1 – Maîtriser les recommandations PSC1 de la Dgscgc | | | |
|--|---|---|-------------------------------|
| Compétences visées : Compétences Techniques | | | |
| UE | Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i> | Contenu de formation | Durée estimée |
| PICF et PAE FPSC | | | |
| CT | de maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours enseignées lors de l'animation d'une séquence en PSC1 ou GQS, face à un groupe d'apprenants, conformément aux recommandations de la Dgscgc. | - Les recommandations PSC1 de la Dgscgc. | 5 heures + mises en situation |
| <p>Les apprenants sont titulaires d'un certificat de compétences PSC1 datant de moins de 3 ans (ou équivalent) à la date d'entrée en formation. Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives au PSC1 et aux GQS, l'EPA veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de formation ouverte à distance (FOAD) au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi : des révisions/entraînements aux gestes à partir de vidéos en ligne, des questionnaires, une réunion avec un médecin en classe virtuelle, un forum, un accompagnement avec un formateur/tuteur qui, tout au long de la progression pédagogique, permettent à l'apprenant d'acquérir cette compétence. Toutefois, l'usage de la modalité de FOAD est limité à 3 heures maximum. L'essentiel du temps est consacré à des ateliers, des mises en situation réelle en tout présentiel où la maîtrise des gestes et des procédures sera travaillée et évaluée.</p> | | | |
| Compétences visées : Compétences Techniques | | | |
| UE | Critères d'évaluation | Modalités d'évaluation | Durée estimée |
| PICF | | | |
| Avoir suivi toutes les séquences de la formation | | | |
| PAE FPSC | CT Toutes les techniques et les procédures sont réalisées conformément aux recommandations PSC1 de la Dgscgc. | La maîtrise des procédures et des techniques est évaluée tout au long de la formation lors de : - carrefours des techniques ; - questionnaires ; - mises en situation d'animation de tout ou partie d'une séquence pédagogique ; - la participation à un cas concret (CC) comme sauveteur ; - entretien. | Tout au long de la formation |
| Dès lors qu'une procédure ou un geste technique est maîtrisé, le FF l'indique lors des mises en situation sur la Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC. La compétence technique est acquise lorsque l'ensemble des procédures et gestes techniques ont été validés sur la Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC. | | | |

Le carrefour des techniques peut poursuivre plusieurs objectifs.

En début de formation, le carrefour des techniques est un outil pédagogique qui permet de :

- consolider, renforcer et homogénéiser les bases techniques des apprenants ;
- valider la maîtrise des techniques des gestes de secours conformément aux recommandations PSC1.

Mise en œuvre :

- Organisation de groupes sous la responsabilité d'un FF ;
- Chaque apprenant formateur réalise des gestes de premiers secours afin de les valider ;
- À la suite de chaque passage, le FF valide ou invalide chaque technique individuellement ;
- Le FF montre la technique préconisée et conforme aux recommandations PSC1.

Les gestes techniques non validés pourront l'être à nouveau au cours d'autres activités de la formation initiale.

En cours de formation, le carrefour des techniques est un outil pédagogique qui permet de valider la maîtrise des techniques des gestes de secours conformément aux recommandations PSC1.

Mise en œuvre :

- Réalisation des gestes sous la responsabilité d'un FF ;
- Chaque apprenant formateur réalise les gestes de premiers secours non validés ;
- A la suite de son passage, le FF valide ou invalide chaque technique présentée.

| DC 2 – Organiser une action de formation initiale et/ou continue PSC1 et/ou GQS | | | | | |
|---|---|------------|---|---|------------|
| Compétences visées 10 et 11 | | | | | |
| UE | Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i> | | Contenu de formation | Durée estimée | |
| PICF et PAE FPSC | | | | | |
| FORMATION | Compétences | C10 | de maîtriser le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation d'apprenants PSC1 ou GQS. | <ul style="list-style-type: none"> - Les textes réglementaires de la Dgscgc, de la Dgesco et de l'académie : les tâches administratives, logistiques et financières avant, pendant et après une formation PSC1 ou GQS, conformément aux textes et aux différents échelons administratifs de l'autorité d'emploi. Gestion administrative d'une session PSC1 ou GQS à partir de l'application utilisée. - L'apprenant formateur devra compléter, à partir de ses recherches sur le terrain, le livret Action de formation PSC1 remis par l'EPA à partir du livret de base élaboré par l'EPN et adapté à son académie. Ce livret peut être réalisé tout au long de la formation de formateur PSC. - L'apprenant sera accompagné dans la réalisation de ce livret par un formateur/tuteur. | 4 heures |
| | | C11 | de gérer la mise en place d'une formation d'apprenants PSC1 et GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins. | | |
| Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 10 et 11, l'EPA veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de FOAD au travers par exemple de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi et proposer un travail individuel en binôme ou en sous-groupe, la consultation de ressources, des espaces de travail avec une dépose de contribution, un questionnaire, un forum, une classe virtuelle, un accompagnement avec un formateur/tuteur, etc. Toutefois, l'usage de la modalité de FOAD est limité à 3 heures 15 minutes maximum. | | | | | |
| Compétences visées 10 et 11 | | | | | |
| UE | Critères d'évaluation | | Modalités d'évaluation | Durée estimée | |
| PICF | | | | | |
| Avoir suivi toutes les séquences de la formation | | | | | |
| CERTIFICATION | PAE FPSC | C10 | L'apprenant formateur maîtrise le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation d'apprenants PSC1 ou GQS. | <ul style="list-style-type: none"> - L'apprenant formateur présente aux FF son livret individuel Action de formation avec un volet PSC1 et GQS complété conformément aux attendus de l'académie. | 15 minutes |
| | | C11 | L'apprenant formateur gère la mise en place d'une formation d'apprenants PSC1 ou GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins. | | |
| La réalisation du livret Action de formation PSC1 est propre à chaque apprenant et doit être en lien direct avec son environnement professionnel. Il doit lui permettre de réunir tous les éléments utiles à la mise en place d'une action de formation PSC1 ou GQS dans son établissement dès l'obtention du certificat de compétences de formateur PSC. Le niveau d'acquisition des compétences 10, 11 sera reporté directement sur la Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC. | | | | | |

DC 3 – Appliquer les référentiels internes de formation de l'Éducation nationale

Compétences visées 2, 3, 4 et 6

| UE | Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i> | Contenu de formation | Durée estimée | | |
|-------------------------|---|--|---|-------------------------------|---|
| PICF et PAE FPSC | | | | | |
| FORMATION | Compétences | 2.1 d'apporter des connaissances structurées en respectant les règles de communication pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs en utilisant un support pédagogique et en utilisant au moins deux canaux de communication. | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Notions</u> : construction des savoirs et processus de mémorisation - pédagogie active - méthode interrogative - situation pédagogique - mise en situation d'accident simulé (MSAS). | 7 heures + mises en situation | |
| | | 2.2 d'explorer les savoirs antérieurs pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants. | | | |
| | | 2.3 de démontrer en expliquant ou en dirigeant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels en PSC1 et en GQS. | | | <ul style="list-style-type: none"> - Activités pédagogiques : intérêts, techniques pédagogiques associées ; - Modalités de mise en œuvre des techniques pédagogiques ; - Mise en pratique lors de la préparation et l'animation de séquences pédagogiques. |
| | | C3 d'organiser l'apprentissage des apprenants en PSC1, conformément aux exigences pédagogiques contenues dans les référentiels de l'Éducation nationale. | | | |
| | | C4 de concevoir et gérer un CC pour évaluer l'apprenant PSC1. | | | |
| | | C6 de respecter le référentiel interne de formation PSC1 de l'Éducation nationale. | | | |

Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 2, 3, 4 et 6, l'EPA veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de FOAD au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi et proposer un travail individuel, en binôme ou sous-groupe, la consultation de ressources, des espaces de travail avec dépôt de contribution, un questionnaire, un forum, une classe virtuelle, un accompagnement formateur/tuteur, etc.

Toutefois, l'usage de la modalité de **FOAD est limité à 5 heures maximum**. L'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les FF.

| Compétences visées 2, 3, 4 et 6 | | | | |
|---|---|---|--|---|
| UE | Critères d'évaluation | Modalités d'évaluation | Durée estimée | |
| PICF | Avoir suivi toutes les séquences de la formation | | | |
| PAE FPSC | C2 | L'apport des connaissances est structuré. L'apprenant formateur explore les savoirs antérieurs, démontre en expliquant ou en dirigeant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants lors de l'animation d'au moins une séquence pédagogique sur deux. | <ul style="list-style-type: none"> - Chaque apprenant formateur prépare et anime au moins : <ul style="list-style-type: none"> - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs (annexe : Séquences pédagogiques et supports d'évaluation) ; au début de l'animation, l'apprenant formateur replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1. A l'issue de l'animation, il fait le lien avec l'activité suivante ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application avec CC. | <p style="text-align: center;">Tout au long de la formation lors des mises en situation</p> |
| | C3 | Un atelier pratique est correctement organisé, les consignes sont données, les gestes et procédures sont contrôlés et corrigés pour tous les apprenants. | | |
| | C4 | La situation choisie est crédible et permet de restituer les procédures correspondantes au contexte visé sur au moins un CC. | | |
| | C6 | Respecte le référentiel interne de formation PSC1 de l'Éducation nationale sur au moins trois mises en situation. | | |
| <p>L'EPA, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateurs PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situation dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées.</p> <p>Le report de l'évaluation s'effectue sur la Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC puis sur la Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC.</p> | | | | |

CERTIFICATION

| DC 4 – Animer un groupe en formation PSC1/GQS | | | | |
|--|---|--|--|-------------------------------|
| Compétences visées 5, 9, 12, 13 et 14 | | | | |
| UE | Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i> | Contenu de formation | Durée estimée | |
| PICF et PAE FPSC | | | | |
| Compétences | C5 | de placer les apprenants PSC1 ou GQS dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires. | Principes et caractéristiques du travail de groupe (définition d'un groupe, intérêt, organisation, etc.). | 2 heures + mises en situation |
| | C9 | d'établir une relation dynamique et vivante afin de favoriser les apprentissages. | Principes et règles de la communication (schéma de la communication, le verbal et le non verbal, etc.). | |
| | C12 | de positionner le groupe en situation d'apprentissage, en gérant l'espace et le temps lors de ses prestations. | <ul style="list-style-type: none"> - Agencement de l'espace : finalité, modalités, matériels, etc. - Le temps de formation. | |
| | C13 | de gérer les comportements et les attitudes des apprenants PSC1 au sein du groupe, afin de faciliter les apprentissages en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage. | <ul style="list-style-type: none"> - Personnalités dans un groupe - dynamique de groupe ; - Conflits : types et résolutions. | |
| | C14 | d'utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs. | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication : définition – rôle – types – usages – limites (ex : messagerie académique, plateforme de formation, espace collaboratif, application de gestion des sessions en ligne, etc.) ; - Mise en pratique de leur utilisation dans le cadre de la formation des apprenants PSC1 / GQS et de leur formation de formateur. | |
| <p>Afin d'acquérir, à l'issue de la formation de formateur, les compétences 5, 9, 12, 13 et 14, l'EPA veille à élaborer des activités variées, synchrones ou asynchrones. Elle peut s'appuyer sur des outils de FOAD au travers, par exemple, de la plateforme de formation mise à disposition par l'autorité d'emploi : travail individuel, en binôme ou en trinôme, consultation de ressources, questionnaire, jeu de rôle, jeu, forum, classe virtuelle, etc.</p> <p>Toutefois, l'usage de la modalité de FOAD est limité à 1 heure 30 maximum, l'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les FF.</p> | | | | |

| Compétences visées 5, 9, 12, 13 et 14 | | | | |
|---|---|---|--|---|
| UE | Critères d'évaluation | | Modalités d'évaluation | Durée estimée |
| PICF | Avoir suivi toutes les séquences et réalisé toutes les activités de la formation | | | |
| CERTIFICATION PAE FPSC | C5 | Donne des consignes claires et explique l'organisation suivie aux apprenants sur au moins deux mises en situation. | <ul style="list-style-type: none"> - Chaque apprenant formateur prépare et anime au moins : <ul style="list-style-type: none"> - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs (annexe : Séquences pédagogiques et supports d'évaluation) ; au début de l'animation, le formateur apprenant replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1. A l'issue de l'animation, il fait le lien avec l'activité suivante ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application : CC. | Mises en situation tout au long de la formation |
| | C9 | Utilise un langage clair, précis et adapté sur au moins deux mises en situation. | | |
| | C12 | Gère l'espace et le temps sur au moins trois mises en situation. | | |
| | C13 | Gère un groupe d'apprenants PSC1 sur au moins trois mises en situation. | | |
| | C14 | Utilise de manière conforme et pertinente les supports pédagogiques variés et adaptés sur au moins deux mises en situation. | | |
| <p>L'EPA, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateurs PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situation dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées.</p> <p>Le report de l'évaluation s'effectue sur la Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC puis sur la Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC.</p> | | | | |

| DC 5 – Évaluer en formation | | | | | |
|--|---|---|--|--|---|
| Compétences visées 1, 7 et 8 | | | | | |
| UE | Objectif pédagogique <i>L'apprenant est capable...</i> | | Contenu de formation | Durée estimée | |
| FORMATION | PICF et PAE FPSC | | | | |
| | Compétences | C1 | évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants PSC1. | <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation en PSC1 : définition, intérêt, lien avec la progression pédagogique ; différents types d'évaluation : diagnostique, formative, sommative, certificative, autoévaluation ; critères, outils et supports ; - formation continue ; autoformation (maintien, actualisation et développement des connaissances et des compétences). | 2 heures + mises en situation |
| | | C7 | utiliser correctement les grilles d'évaluation et réaliser une évaluation formative. | | |
| | | C8 | s'autoévaluer dans son rôle de formateur PSC. | | |
| <p>Les modalités d'apprentissage peuvent être variées : en tout présentiel ou en partie FOAD. Toutefois, l'usage de la modalité de FOAD est limité à 1 heure 15 maximum, l'essentiel du temps étant consacré à l'animation des mises en situation. À la suite de celles-ci, des compléments de connaissances seront apportés par le groupe et les FF.</p> | | | | | |
| CERTIFICATION | Compétences visées 1, 7 et 8 | | | | |
| | UE | Critère(s) d'évaluation | | Modalités d'évaluation | Durée estimée |
| | PICF | Avoir suivi toutes les séquences et réalisé toutes les activités de la formation | | | |
| | PAE FPSC | C1 | Évalue de façon pertinente le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants sur au moins une situation en formation PSC1 lors de l'animation d'une séquence pédagogique. | <ul style="list-style-type: none"> - Chaque apprenant formateur prépare et anime au moins : <ul style="list-style-type: none"> - deux séquences pédagogiques (hors atelier pratique du geste et activité d'application) permettant d'atteindre les objectifs (annexe : Séquences pédagogiques et supports d'évaluation) ; au début de l'animation, le formateur apprenant replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1. A l'issue de l'animation, il fait le lien avec l'activité suivante ; - une activité d'apprentissage sur l'atelier pratique du geste en miroir ou non ; - une activité d'application : CC. | Mises en situation tout au long de la formation |
| C7 | | Réalise une évaluation formative pertinente des apprenants PSC1 sur au moins trois mises en situation en utilisant correctement les grilles d'évaluation. | | | |
| C8 | | S'autoévalue de manière pertinente sur au moins trois mises en situation dans son rôle de formateur PSC. | | | |
| <p>L'EPA, lors de l'écriture du scénario pédagogique de la formation initiale de formateurs PSC, s'assure que l'intégralité des contenus issus des recommandations PSC1 et du RIF PSC1 soit traitée (parties et progressions pédagogiques). Afin d'enrichir ses connaissances et ses pratiques, chaque apprenant doit préparer et animer des mises en situation dont les parties et les techniques pédagogiques sont variées. Le report de l'évaluation s'effectue sur la Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC puis sur la Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC.</p> | | | | | |

TABLEAU DES COMPÉTENCES ET DES MISES EN SITUATION

| Domaines de compétences | Compétences | Compétences Dgscgc | Déclinaison à l'Éducation nationale des compétences Dgscgc | Mises en situation | | | Le livret individuel Action de formation d'apprenants PSC ou GQS |
|-------------------------|-------------|---|--|---|---|---------------------------------|---|
| | | | | Séquences pédagogiques mettant en œuvre : DCJIP DCJIM et DCJI | Activités d'apprentissage : APG - APGM | Activités d'application : CC | |
| | | | | <i>X 3 minima</i> | <i>X 1 minima</i> | <i>X 1 minima</i> | |
| DC 1 | CT | Maîtriser parfaitement les procédures et les techniques relatives aux gestes élémentaires de secours enseignées lors de la mise en œuvre de l'animation d'une séquence PSC1, face à un groupe d'apprenants. | | oui | oui | oui | - |
| DC 2 | C 10 | Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations. | L'apprenant formateur maîtrise le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi dans le cadre de la mise en place d'une session de formation PSC1 et d'une session de formation GQS. | - | - | - | oui |
| | C 11 | Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins. | L'apprenant formateur gère la mise en place d'une formation PSC1 et d'une formation GQS en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs pour répondre aux besoins. | - | - | - | oui |

| Domaines de compétences | Compétences | Compétences Dgscgc | Déclinaison à l'Éducation nationale des compétences Dgscgc | Mises en situation | | | Le livret individuel Action de formation d'apprenants PSC ou GQS |
|-------------------------|-------------|---|--|---|--|---------------------------------|---|
| | | | | Séquences pédagogiques mettant en œuvre : DCJIP DCJIM et DCJI | Activités d'apprentissage : APG - APM | Activités d'application : CC | |
| | | | | X 3 minima | X 1 minima | X 1 minima | |
| DC 3 | C 2 | Utiliser un support pédagogique et respecter les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs. | L'apprenant formateur apporte des connaissances structurées en utilisant un support pédagogique et en utilisant au moins deux canaux de communication. | oui | possible | - | - |
| | | Explorer les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants. | L'apprenant formateur explore les savoirs antérieurs des apprenants PSC1. | oui (Activité de Découverte) | - | - | - |
| | | Démontrer ou diriger, expliquer, justifier et vérifier la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels. | L'apprenant formateur démontre ou dirige, tout en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants PSC1 pour leur faire acquérir des techniques, des procédures ainsi que l'usage des matériels. | oui (Activité d'Apprentissage) | possible | - | - |
| | C 3 | Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement. | L'apprenant formateur organise l'apprentissage des apprenants PSC1 conformément aux exigences pédagogiques contenues dans les référentiels de l'Éducation nationale. | possible sur DCJIM - | oui | - | - |
| | C 4 | Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures. | L'apprenant formateur conçoit puis gère un cas concret pour évaluer l'apprenant PSC1. | - | - | oui | - |
| | C 6 | Suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel. | L'apprenant formateur respecte le RIFC PSC1. | oui | oui | oui | - |

| Domaines de compétences | Compétences | Compétences Dgscgc | Déclinaison à l'Éducation nationale des compétences Dgscgc | Mises en situation | | | Le livret individuel Action de formation d'apprenants PSC ou GQS |
|---|---|--|---|---|--|---------------------------------|---|
| | | | | Séquences pédagogiques mettant en œuvre : DCJIP DCJIM et DCJI | Activités d'apprentissage : APG - APM | Activités d'application : CC | |
| | | | | <i>X 3 minima</i> | <i>X 1 minima</i> | <i>X 1 minima</i> | |
| DC 4 | C 5 | Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances. | L'apprenant formateur place les apprenants PSC1 dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires. | oui (DCJIM) | oui | oui | - |
| | C 9 | Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leur apprentissage. | L'apprenant formateur utilise au minimum deux canaux de communication. | oui | possible | possible | - |
| | | | L'apprenant formateur établit une relation dynamique et vivante afin de favoriser les apprentissages. | oui | possible | possible | - |
| | C 12 | Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les conditions d'apprentissage pour faciliter l'acquisition des savoirs. | L'apprenant formateur gère efficacement l'espace et le temps lors de ses prestations. | oui | oui | oui | - |
| | C 13 | Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage. | L'apprenant formateur gère efficacement les comportements et les attitudes des apprenants PSC1 afin de faciliter les apprentissages. | oui | oui | oui | - |
| | C 14 | Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs. | L'apprenant formateur choisit avec pertinence ses outils et supports de communication. | oui | possible | oui | - |
| L'apprenant formateur utilise efficacement les supports/outils. | | | oui | possible | oui | - | |
| DC 5 | C 1 | Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes. | L'apprenant formateur évalue le niveau des connaissances antérieures et celles restant à acquérir par l'apprenant PSC1. | oui | - | - | - |
| | C 7 | Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de la compétence attendue ou pour décider de sa certification. | L'apprenant formateur utilise correctement les grilles d'évaluation et réalise une évaluation formative. | oui (DCJIM) | oui | oui | - |
| | | | L'apprenant formateur conduit méthodologiquement l'analyse de la prestation de son apprenant PSC1. | | - | oui | |
| C 8 | S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences. | L'apprenant formateur s'autoévalue avec discernement. | oui | oui | oui | - | |



Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC

Date de la session : du/...../..... au/...../.....

Lieu :

NOM et Prénom de l'apprenant :

| Mise en situation | MS1 | MS2 | MS3 | MS4 | MS5 | MS6 | MS7 | MS8 | MS9 | MS10 | Acquisitions | |
|------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----------------|----------------|
| | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | Jour : Partie : SP : TE PEDA : | | |
| Compétences | Obligatoire | | | | | Mises en situation complémentaires | | | | | Niveau atteint | Nombre attendu |
| Compétence 1 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétence 2 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétence 3 | | | | | | | | | | | | 1 |
| Compétence 4 | | | | | | | | | | | | 1 |
| Compétence 5 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétence 6 | | | | | | | | | | | | 3 |
| Compétence 7 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétence 8 | | | | | | | | | | | | 3 |
| Compétence 9 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétence 12 | | | | | | | | | | | | 3 |
| Compétence 13 | | | | | | | | | | | | 3 |
| Compétence 14 | | | | | | | | | | | | 2 |
| Compétences Techniques | durant la MS | | | | | | | | | | | |
| | remédiation | | | | | | | | | | | |

ACQUIS = (A) Atteint sans réserve ou (a) atteint malgré quelques erreurs sans incidence sur l'apprenant ; NON ACQUIS =(na) non atteint car des erreurs avec des incidences sur l'apprenant ou (NA) Non Atteint car non maîtrisé

Synthèse des mises en situation (Points forts - Axes d'amélioration)

Compétences non évaluables par techniques pédagogiques

| Activité | Découverte | Découverte / Apprentissage | | | Apprentissage | | | | | | | Application | |
|------------------|------------|----------------------------|-------|---------|---------------|-------------|---------|------|-------|-----|------|-------------|-------|
| | | TT | DCJIP | REFOR | EI | DTRP | DTR | DCJI | DCJIM | TT | APGM | APG | TT |
| C non évaluables | 3-4-5-7 | 3-4-7 | 3-4-7 | 3-4-5-7 | 1-2-3-4-5-7 | 1-2-3-4-5-7 | 3-4-5-7 | 4 | 1-3-4 | 1-4 | 1-4 | 2-3-4 | 1-2-3 |

NOM, Prénom et signature du responsable pédagogique

Signature de l'apprenant

Fiche individuelle d'évaluation certificative - PAE FPSC

Date de la session : du/...../..... au/...../.....

Lieu :

NOM et Prénom de l'apprenant :

(1) Rayer la mention inutile

| Compétences | | Acquisition de la compétence ¹ | |
|-------------|--|---|-----|
| C1 | Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC | OUI | NON |
| C2 | | OUI | NON |
| C3 | | OUI | NON |
| C4 | | OUI | NON |
| C5 | | OUI | NON |
| C6 | | OUI | NON |
| C7 | | OUI | NON |
| C8 | | OUI | NON |
| C9 | | OUI | NON |
| C10 | L'apprenant formateur présente, aux formateurs de formateurs, son livret individuel Action de formation PSC1 ou GQS complété conformément aux attendus de l'académie | OUI | NON |
| C11 | | OUI | NON |
| C12 | Fiche individuelle d'évaluation de mises en situation - PAE FPSC | OUI | NON |
| C13 | | OUI | NON |
| C14 | | OUI | NON |
| CT | L'apprenant formateur maîtrise l'ensemble des techniques et procédures des recommandations PSC1 de la Dgscgc | OUI | NON |

Le candidat :

| | | |
|--|-----|-----|
| a participé à l'intégralité de la formation | OUI | NON |
| a vu l'ensemble des compétences attendues du sauveteur PSC1 lors de la formation FPSC | OUI | NON |
| a vu l'intégralité des techniques pédagogiques du RIFC PSC1 lors de la formation devant l'ensemble des candidats | OUI | NON |

Avis de l'équipe pédagogique :

| | | |
|---|-------------------------|---------------------------|
| Avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours. | Apte¹ | Inapte¹ |
| Commentaires de l'équipe de pédagogie : | | |

Nom et signature du responsable pédagogique

Nom et signature de l'apprenant

ANNEXES

Séquences pédagogiques et supports d'évaluation

Chaque apprenant formateur PSC prépare et anime au moins :

- Une séquence pédagogique incluant un APG ou APGM ;
- Une séquence pédagogique incluant une DCJIP ;
- Une séquence pédagogique incluant une DCJIM ;
- Une séquence pédagogique incluant une DCJI ;
- Une séquence pédagogique incluant un CC.

Le responsable pédagogique devra attester que :

- L'intégralité des techniques pédagogiques du RIFC PSC1 ont été mises en œuvre lors de la formation devant l'ensemble des candidats ;
- L'intégralité des compétences attendues du sauveteur PSC1 ont été abordées.

Il est conseillé que chaque participant déroule une de ses prestations sur la partie *perte de connaissance* ou sur la partie *arrêt cardiaque*.

Les candidats n'ayant pas validé toutes les compétences à l'issue des cinq mises en situation obligatoires devront se voir proposer, *a minima* une mise en situation complémentaire.

Au début de l'animation, l'apprenant formateur replace le groupe dans la progression pédagogique de la formation PSC1 et fait le lien avec l'activité suivante à l'issue de l'animation conformément aux scénarios. Le scénario pédagogique hybride (scénario 5) et le scénario pédagogique post-GQS (scénario 1) sont à privilégier lors de la formation.

L'intégralité des recommandations PSC1 (les compétences PSC1 référencées par la nomenclature A1, B1, ... K2) devra être traitée au cours de la formation au travers des progressions pédagogiques proposées.

Le contenu des guides GQS, en vigueur, devra être abordé lors de la formation de formateur PSC.

Le continuum de formation apprendre à porter secours (APS), GQS, PSC1 devra être acquis par les nouveaux formateurs PSC.

Critères d'acquisition des compétences

| Mise en situation | Cinq mises en situation minimum | Mises en situation complémentaires | Minima atteint par type de technique pédagogique | | |
|--|--|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|
| Type de technique pédagogique réalisée | L'apprenant devra avoir réalisé au minimum une activité d'apprentissage du geste (APG ou APGM), une activité utilisant une DCJIP, une activité utilisant une DCJI, une activité utilisant une DCJIM et une activité d'application (Cas Concret) | | Acquisition de la compétence à l'issue des mises en situation | | |
| Compétence PSC1 attendue | Numéro(s) de la compétence PSC1 préparée et animée | | Acquisitions (réussite minimum) | | |
| Journée de formation | Numéro de la journée de formation (ex : si une session sur 8 jours, l'animation de la séquence 2 a eu lieu en J 4) | | Nombre attendu | Niveau atteint ¹ | |
| Critères d'acquisition des compétences | | | | | |
| Compétences | Compétences acquises | C1 | Évalue de façon pertinente le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants en formation lors de l'animation de mise en situation. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C2 | Apport de connaissances structuré lors de l'animation de séquence pédagogique. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C3 | Un atelier pratique est correctement organisé, les consignes sont données, les gestes et procédures sont contrôlés et corrigés pour tous les apprenants. | 1 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C4 | La situation choisie est crédible et permet de restituer les procédures correspondantes au contexte visé sur le cas concret. | 1 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C5 | Donne des consignes claires et explique l'organisation suivie aux apprenants lors de mises en situation. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C6 | Respecte le référentiel interne de formation PSC1 de l'Éducation nationale lors de mises en situation. | 3 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C7 | Réalise une évaluation formative pertinente des apprenants PSC1 lors de mises en situation. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C8 | S'autoévalue de manière pertinente lors de mises en situation. | 3 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C9 | Etablit une communication en agissant sur les différents éléments de la communication lors de mises en situation. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C12 | Gère l'espace et le temps lors de mises en situation. | 3 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C13 | Gère un groupe d'apprenants PSC1 lors de mises en situation. | 3 | ACQUIS = (A) ou (a) |
| | | C14 | Utilise de manière conforme les supports pédagogiques variés et adaptés lors de mises en situation. | 2 | ACQUIS = (A) ou (a) |

⁽¹⁾ ACQUIS = (A) Atteint sans réserve ou (a) atteint malgré quelques erreurs sans incidence sur l'apprenant ; NON ACQUIS =(na) non atteint car des erreurs avec des incidences sur l'apprenant ou (NA) Non Atteint car non maîtrisé

Les candidats n'ayant pas validé toutes les compétences à l'issue des cinq mises en situation obligatoires devront se voir proposer *a minima* une mise en situation complémentaire.

Proposition de fiche individuelle de suivi de maîtrise des procédures et techniques

Académie de ...

Date de la session : du ...

au ...

Lieu : ...

NOM et Prénom de l'apprenant : ...

Dès que la procédure ou le geste est considéré comme maîtrisé, cocher la case correspondante

| Procédures | | Maîtrise les procédures | | | | n° | Gestes techniques | Maîtrise les gestes techniques lors... | | | | |
|------------|---|-------------------------|------|---------|---|-----|--|--|---------|-----|-------|--|
| | | Quest. | FOAD | Mise S. | Oral | | | Carrefour | Mise S. | APG | Sauv. | |
| 10 | Alerte et protection des populations | | | | | | | | | | | |
| 20 | Protection | | | | | | | | | | | |
| 30 | Alerte | | | | | | | | | | | |
| 40 | Obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger | | | | | 41 | Claques dans le dos chez l'adulte | | | | | |
| | | | | | | 42 | Claques dans le dos chez l'enfant | | | | | |
| | | | | | | 43 | Claques dans le dos chez le nourrisson | | | | | |
| | | | | | | 44 | Compressions abdominales chez l'adulte ou l'enfant | | | | | |
| | | | | | | 45 | Compressions thoraciques chez l'adulte obèse ou la femme enceinte | | | | | |
| | | | | | | 46 | Compressions thoraciques chez le nourrisson | | | | | |
| 50 | Hémorragies externes | | | | | 51 | Compression directe par compression manuelle | | | | | |
| | | | | | | 52 | Compression directe par pansement compressif | | | | | |
| | | | | | | 53 | Pose d'un garrot | | | | | |
| 60 | Plaies | | | | | | | | | | | |
| 70 | Brûlures | | | | | | | | | | | |
| 80 | Traumatisme | | | | | 81 | Maintien de la tête (peut être vu avec les plaies graves) | | | | | |
| 90 | Malaise | | | | | 91 | Manœuvres physiques | | | | | |
| 100 | Perte de connaissance | | | | | 101 | Libération des voies aériennes chez l'adulte ou l'enfant | | | | | |
| | | | | | | 102 | Libération des voies aériennes chez le nourrisson | | | | | |
| | | | | | | 103 | Position latérale de sécurité chez l'adulte ou l'enfant non traumatisé | | | | | |
| | | | | | | 104 | Position latérale de sécurité chez l'adulte ou l'enfant traumatisé | | | | | |
| | | | | | | 105 | Position latérale de sécurité chez le nourrisson | | | | | |
| 110 | Arrêt cardiaque | | | | | 111 | Compressions thoraciques chez l'adulte | | | | | |
| | | | | | | 112 | Compressions thoraciques chez l'enfant | | | | | |
| | | | | | | 113 | Compressions thoraciques chez le nourrisson | | | | | |
| | | | | | | 114 | Insufflations chez l'adulte ou l'enfant | | | | | |
| | | | | | | 115 | Insufflations chez le nourrisson | | | | | |
| | | | | | | 116 | Défibrillation chez l'adulte | | | | | |
| | | | | 117 | Défibrillation chez l'enfant ou le nourrisson | | | | | | | |

Proposition de fiche individuelle d'évaluation de mise en situation – PAE FPSC

NOM et prénom de l'apprenant : ...

Date :

| | | | | | | | | | |
|----------------------|--------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mise en situation n° | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| | Obligatoire | | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|------------|--|-------------|--|---------------------------------|--|--|--|
| Journée n° | | Scénario n° | | Compétences attendues (ex : D2) | | | |
|------------|--|-------------|--|---------------------------------|--|--|--|

| | | | | | | | | | | | |
|--------|--------|----------------------|-----------------|----------|-------------|---------|----------------|-----------------------|--------|------------|-------------|
| Partie | Alerte | Alerte et protection | Arrêt cardiaque | Brûlures | Hémorragies | Malaise | Obstruction VA | Perte de connaissance | Plaies | Protection | Traumatisme |
|--------|--------|----------------------|-----------------|----------|-------------|---------|----------------|-----------------------|--------|------------|-------------|

| Activité | Découverte | Découverte / Apprentissage | | | | Apprentissage | | | | | | Application | |
|-------------------------|------------|----------------------------|--------------|-----------|-------------|---------------|-------------|--------------|-----------|-------------|------------|-------------|-----------|
| Techniques pédagogiques | TT | DCJIP | REFOR | EI | DTRP | DTR | DCJI | DCJIM | TT | APGM | APG | TT | CC |
| C non évaluables | 3-4-5-7 | 3-4-7 | 3-4-7 | 3-4-5-7 | 1-2-3-4-5-7 | 1-2-3-4-5-7 | 3-4-5-7 | 4 | 1-3-4 | 1-4 | 1-4 | 2-3-4 | 1-2-3 |

| Compétences | Abrégé des Critères d'évaluation tableau p11 à 13 | | | | A | a | na | NA | Observations <small>(si une compétence n'est pas évaluée la coder NE)</small> | |
|-------------|---|--|--|--|---|---|----|----|--|--|
| | C1 | Évalue le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir | | | | | | | | |
| | C2 | Apporte des connaissances structurées en explorant et justifiant | | | | | | | | |
| | C3 | Organise l'apprentissage des apprenants en PSC1 | | | | | | | | |
| | C4 | Place les apprenants dans une situation proche de la réalité et réalise une évaluation formative pertinente | | | | | | | | |
| | C5 | Place l'apprenant dans une situation de travail de groupe afin de faciliter les apprentissages | | | | | | | | |
| | C6 | Suit le référentiel interne de formation PSC – adapte si nécessaire les activités en fonction du groupe | | | | | | | | |
| | C7 | Réalise une évaluation formative pertinente | | | | | | | | |
| | C8 | S'autoévalue avec discernement dans son rôle de formateur PSC | | | | | | | | |
| | C9 | Etablit une communication en agissant sur les différents éléments de la communication | | | | | | | | |
| | C12 | Positionne le groupe en situation d'apprentissage en gérant le temps et l'espace | | | | | | | | |
| | C13 | Gère les comportements et les attitudes au sein du groupe afin de faciliter les apprentissages | | | | | | | | |
| | C14 | Utilise de manière pertinente et adaptée les différents outils de communication ou/et crée les supports pédagogiques adaptés | | | | | | | | |
| CT | Réalise les techniques et les procédures conformément aux recommandations | | | | | | | | | |

| | | | |
|-----------|--|-----------|--|
| A | Atteint sans réserve | a | Atteint malgré quelques erreurs sans incidences sur l'apprenant PSC1 |
| na | Non atteint car des erreurs avec des incidences sur l'apprenant PSC1 | NA | Non Atteint car non maîtrisé |

Propositions d'amélioration du formateur (pédagogique – technique) :

NOM, Prénom et signature du formateur de formateurs

Signature de l'apprenant

Organisation matérielle

La réussite d'une action de formation ne dépend pas que du contenu de celle-ci et de son adéquation avec les attentes des stagiaires. Les conditions matérielles et logistiques dans lesquelles la formation va se dérouler sont extrêmement importantes.

Plateforme de formation

Un travail en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la FOAD académique est à anticiper. L'équipe pédagogique doit s'appropriier les outils mis à disposition afin de proposer des activités adaptées à leur démarche pédagogique. L'appropriation est également à envisager du côté des apprenants.

Salles de formation (disponibles durant l'intégralité de la formation)

- Une salle de taille adaptée (plénière) à celle du groupe d'apprenants qui permet aux FF de se déplacer et de faire rapidement et aisément évoluer l'espace de travail ; des sanitaires à proximité ;
- Des salles à proximité dédiées au travail de groupe et équipées de :
 - tables et chaises en nombre pour favoriser la prise de notes, la dépose du matériel, etc.
 - prises électriques en nombre suffisant et bien placées ;
 - éclairage se rapprochant de la lumière du jour, des murs clairs, des fenêtres disposant d'un moyen d'occultation, d'une bonne isolation phonique ;
 - tableau blanc, de feutres marqueurs adaptés de différentes couleurs, d'un tableau papier ;
 - écran mural (à défaut un écran de projection), d'un vidéoprojecteur, d'un micro-ordinateur, des connexions internet, etc.

Le responsable pédagogique et les formateurs prévoient également

- Feuilles d'émargement, programme, règlement intérieur, textes réglementaires relatifs à la formation, fiches d'évaluation de la formation, états de frais, attestations de présence ;
- Matériel adapté à la contextualisation de la formation ;
- Feutres, scotch, punaises, aimants, chevalets, badges, ramettes de papier, clés USB, rallonges électriques, multiprises, rouleaux de papier, DVD, etc.

Kit matériel pédagogique minimum

- Les recommandations de la Dgscgc relatives à l'UE PSC1 ;
- Les RIFC de l'Éducation nationale relatifs à l'UE PSC1 ;
- Des propositions de fiches individuelles de suivi et de certification (annexes) ;
- Des fiches de cas concrets avec leur fiche d'évaluation ;
- Des attestations de présence (dans l'attente de l'obtention du certificat de compétences PSC1) ;
- 1 mannequin adulte, 1 mannequin enfant et 1 mannequin nourrisson permettant de contrôler la conformité des gestes techniques conformément aux recommandations de la Dgscgc avec peaux de visage individuelles pour chaque mannequin et chaque participant ou des écrans faciaux protecteurs individuels ;
- Le kit de Mini-mannequins permet de réaliser une activité en miroir ;
- 1 défibrillateur de démonstration pédagogique avec les accessoires ;
- 1 maquette de tête ;
- Trousse de maquillage avec flacons de sang, plasto-nat, fard de couleur, effets cloques et sueurs, fausses plaies, démaquillant, pinceaux, éponges, etc.
- Si sol fragile ou difficilement lessivable, prévoir 1 bâche plastique translucide (simulations avec du sang) + 1 rouleau d'adhésif grand format pour coller au sol la bâche ;
- Trousse de secours pour gérer plaie simple, plaie hémorragique, brûlure simple ;
- Matérialisation :
 - petit matériel sécurisé pour la mise en scène des situations (faux couteau, vêtements usagés, etc.) ;
 - banque de données de photos à projeter soit de lieux pour les MSAS, soit d'aide à la justification ;
 - matériel de projection et matériel audio (SNA) ;
- Matériel pour pansement compressif et garrots ;
- 1 protection buccale (du sauveteur).

Matériel pédagogique complémentaire

Pictogrammes, planches illustrées, classeur de formation du formateur PSC, clé USB de formation, mannequins et DAE supplémentaires avec leur matériel de rechange.

Evaluation de la formation PAE FPSC

Académie de : ...

Date de la session : du/...../..... au/...../.....

Lieu : ...

NOM et Prénom de l'élève formateur : ...

Indiquer par une croix le niveau d'appréciation estimé

| | Critères | Très satisfait | Satisfait | Peu satisfait | Insatisfait | Commentaires |
|---|---|----------------|-----------|---------------|-------------|--------------|
| 1 | Maîtrise les compétences attendues d'un formateur PSC | | | | | |
| 2 | Possibilité d'application professionnelle | | | | | |
| 3 | Construction pédagogique | | | | | |
| 4 | Moyens pédagogiques, documentation, supports | | | | | |
| 5 | Animation | | | | | |
| 6 | Organisation matérielle | | | | | |
| 7 | Échanges dans le groupe | | | | | |
| 8 | Satisfaction des attentes personnelles | | | | | |

Procès-verbal – PICF

Académie de ...

Procès-verbal de la formation « pédagogie initiale et commune de formateur (PICF) », n° (ex : 2016-06-001) :

Dates de la formation : ...

Lieu de la formation : ...

Responsable pédagogique et formateurs de formateurs : ...

| | NOM et Prénom | Adresse administrative | Signature |
|---------------|---------------|------------------------|-----------|
| RP CEAF/FF | | | |
| FF | | | |
| FF | | | |

Visa de l'Autorité d'emploi :

Participants :

| | NOM et Prénom | Date de naissance JJ/MM/AAAA | Lieu de naissance (ville, département ou pays si né à l'étranger) | A participé à toutes les séquences de formation¹ | Date JJ/MM/AAAA | N° Attestation délivrée par l'académie DPT-AA-N° |
|----|----------------------|---|--|--|----------------------------|---|
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| 6 | | | | | | |
| 7 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 11 | | | | | | |
| 12 | | | | | | |
| 13 | | | | | | |
| 14 | | | | | | |
| 15 | | | | | | |
| 16 | | | | | | |
| 17 | | | | | | |
| 18 | | | | | | |

(1) Renseigner le tableau par OUI ou NON

Attestation de formation – PICF



ATTESTATION DE FORMATION
relative à l'unité d'enseignement de
PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

<Ville>, le <date>

- Vu le décret N° 92-514 du 22 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 08 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE FPSC – 1908 B 19 délivrée le 19 août 2019 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au Recteur de l'académie de <Nom de l'académie>, en date du 05 mai 2021 ;
- Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité de l'autorité> de l'<Nom de l'académie>, atteste que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>) et a ainsi suivi toutes les séquences de formation relatives aux connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

Attestation de formation continue – FPSC



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 20XX

<Ville>, le <date>

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE FPSC – 1908 B 19 délivrée le 19 août 2019 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 – 1908 C 19 délivrée le 19 août 2019 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au Recteur de l'académie de <Nom de l'académie>, en date du 05 mai 2021 ;
- Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité de l'autorité de l'<Nom de l'académie>, atteste que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :

- « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (FPSC) ;
- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;

qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>).

Ses compétences de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) et de sauveteur (PSC 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre <A+1> inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

Notification d'incapacité temporaire – FPSC



**NOTIFICATION
D'ÉVALUATION DÉFAVORABLE <année>**

<Madame/Monsieur> <Prénom> <Nom> ,

Vous avez suivi une session de formation continue relative à <nom de l'unité d'enseignement>, organisée du <date du début> au <date de fin>.

L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de <votre/vos> fonction(s) à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue.

Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer [votre/vos] fonction(s) en qualité de [secouriste, équipier secouriste, formateur en prévention et secours civiques, formateur aux premiers secours, formateur de formateurs] dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s).

Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances avant de vous présenter à une nouvelle évaluation. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez dès lors exercer <votre/vos> fonction(s).

Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours.

<le/la CADS >
de l'<Nom de l'Académie>

<Prénom> <Nom>